

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **LAST TOUCH 2.0 EXPRESS**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie C** Utilisation par les consommateurs
- **Secteur d'utilisation** SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
- **Emploi de la substance / de la préparation** Émulsion auto-brillante

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MA-FRA S.p.A. a Socio Unico
Via Aquileia, 44/46
20021 Baranzate (MI) ITALIA
Tel. +39 023569981
www.mafra.com
mafra@mafra.it
- **Service chargé des renseignements :**
info@mafra.it
E-mail: lab@mafra.it
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
In case of accident call the emergency number 112
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Conserver hors de la portée des enfants.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit LAST TOUCH 2.0 EXPRESS

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0,1\%$

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	alcool isopropylique Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/Kg LC50 inhalatoire: 0,21 mg/L Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C $\geq 0,036\%$	<0,036%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Etat maladif
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit **LAST TOUCH 2.0 EXPRESS**

(suite de la page 2)

- 5.3 Conseils aux pompiers**- Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Protection means for respiratory tract

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Accompagné d'eau, le produit forme une couche glissante

Gants de protection. (EN 374)

- Pour les non-secouristes

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un vêtement personnel de protection

- Pour les secouristes

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,1$ mm

Caoutchouc nitrile

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau.**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de la chaleur.**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****- Stockage :****- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût métallique d'origine**- Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire**- Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker à sec

Stocker au frais

- Classe VbF : néant**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****- 8.1 Paramètres de contrôle****- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol**VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit LAST TOUCH 2.0 EXPRESS

(suite de la page 3)

67-63-0 alcool isopropyliqueVLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**- DNEL****107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol**

Oral	Systemic Long-term Effects	3,3 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	50,6 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
Inhalatoire	Local short-term effects	18,1 mg/Kg bw/day (Consumers)
	Systemic long-term effects	553,5 mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic Short-term Effects	369 mg/m ³ (Industrial Workers)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	Systemic Long-term Effects	26 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	888 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
Inhalatoire	Local long-term effects	319 mg/Kg bw/day (Consumers)
	Systemic long-term effects	mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic long-term effects	55 mg/m ³ (Consumers)
		500 mg/m ³ (Industrial Workers)
		89 mg/m ³ (Consumers)

- PNEC**107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol**

PNEC STP	100 mg/L (STP)
Soil	4,59 mg/Kg (Soil)
Soft Water	10 mg/L (Water)
Sea water	1 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	52,3 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	5,2 mg/Kg (Soil)

67-63-0 alcool isopropylique

PNEC STP	2.251 mg/L (STP)
Soil	28 mg/Kg (Soil)
Soft Water	140,9 mg/L (Water)
Sea water	140,9 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	552 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	552 mg/Kg (Soil)
Occasional Emission	140,9 mg/L (Water)

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire :** non nécessaire.

- **Protection des mains :**



Gants de protection. (EN 374)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit LAST TOUCH 2.0 EXPRESS

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

- Matériau des gants

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,1$ mm

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 15 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 1).

- Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****- Indications générales.****- État physique**

Liquide

- Couleur :

rose

- Odeur :

agréable

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion :

0 °C

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C

- Inflammabilité

Non applicable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion**- inférieure :**

Non déterminé.

- supérieure :

Non déterminé.

- Point d'éclair :

non applicable

- Température de décomposition :

Non déterminé.

- pH à 20 °C

10

- Viscosité :**- Viscosité cinématique**

Non déterminé.

- dynamique à 20 °C:

0,952 mPas

- Solubilité**- l'eau :**

entièrement miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

- Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

- Densité et/ou densité relative**- Densité à 20 °C:**1 g/cm³**- Densité relative.**

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

Non déterminé.

- 9.2 Autres informations**- Aspect:****- Forme :**

liquide

- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**- Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit **LAST TOUCH 2.0 EXPRESS**

(suite de la page 5)

- Modification d'état	
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4.016 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
		13.500 mg/Kg (Rabbit)
	LC50 (4 h)	6 mg/L (Rat)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.840 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/Kg (Rat)
	LC50 (4 h)	24,6 mg/L (Rat)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	450 mg/Kg (ATE)
------	------	-----------------

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit LAST TOUCH 2.0 EXPRESS

(suite de la page 6)

- Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- 11.2 Informations sur les autres dangers****- Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**- Toxicité aquatique :****107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol**

LC50 (96h) >100 mg/L (Algae)

4.600 mg/L (Fish)

EC50 (48h) 23.300 mg/L (Daphnia)

EC50 (96h) >1.000 mg/L (Algae)

20.800 mg/L (Fish)

67-63-0 alcool isopropylique

LC50 (96h) >100 mg/L (Fish)

EC50 (48h) >100 mg/L (Daphnia)

EC50 (72h) >100 mg/L (Algae)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.**- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes**- Autres indications écologiques :****- Indications générales :** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**- Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**- Emballages non nettoyés :****- Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit **LAST TOUCH 2.0 EXPRESS**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification - ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, ADN, IMDG, IATA - Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement - Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013

1. Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (annexe II de REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 (I ATP CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 (ATP CLP II)
6. Règlement (UE) 618/2012 (III ATP CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 (IV ATP CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 (V ATP CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 (VI ATP CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 (VII ATP CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 (VIII ATP CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX ATP CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X ATP CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI ATP CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII ATP CLP)
16. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII ATP CLP)
17. Règlement (UE) 2020/217 (XIV ATP CLP)
18. Règlement (UE) 2020/1182 (XV ATP CLP)
19. Règlement (UE) 2021/643 (XVI ATP CLP)
20. Règlement (UE) 2021/849 (XVII ATP CLP)
21. Règlement (UE) 2022/692 (XVIII ATP CLP)
22. Règlement (UE) 2023/1434 (XIX ATP CLP)
23. Règlement (UE) 2023/1435 (XX ATP CLP)
24. Règlement (UE) 2024/197 (XXI ATP CLP)

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit LAST TOUCH 2.0 EXPRESS

(suite de la page 8)

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales :**- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant****- Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	6,6

- Classe de pollution des eaux : En général non polluant**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.****RUBRIQUE 16: Autres informations****- Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : Ma-Fra Laboratories**- Contact : lab@mafra.it****- Date de la version précédente: 14.07.2021****- Numéro de la version précédente: 1****- Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 20.05.2025

Nom du produit LAST TOUCH 2.0 EXPRESS

(suite de la page 9)

*Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1***- * Données modifiées par rapport à la version précédente**